

Comité d'experts spécialisé CES Evaluation des risques biologiques dans les aliments - CES BIORISK 2018-2022

**Procès-verbal de la réunion
du 06 avril 2022**

*Considérant le décret n° 2012-745 du 9 mai 2012 relatif à la déclaration publique d'intérêts et à la transparence en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, ce procès-verbal retranscrit de manière synthétique les débats d'un collectif d'experts qui conduisent à l'adoption de conclusions. Ces conclusions fondent un avis de l'Anses sur une question de santé publique et de sécurité sanitaire, préalablement à une décision administrative.
Les avis de l'Anses sont publiés sur son site internet (www.anses.fr).*

Étaient présents le 06 avril 2022 - Matin :

▪ **Membres du comité d'experts spécialisé :**

Philippe FRAVALO (président de séance), Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Frédéric CARLIN, Florence DUBOIS-BRISSONNET, Steven DURET, Michel FEDERIGHI, Michel GAUTIER, Michèle GOURMELON, Stéphane GUYOT, Renaud LAILLER, Sandra MARTIN-LATIL, Jeanne-Marie MEMBRÉ, Eric OSWALD, Pascal PIVETEAU, Sabine SCHORR-GALINDO, Régine TALON, Muriel THOMAS, Isabelle VILLENA

▪ **Coordination scientifique de l'Anses**

Étaient absents ou excusés :

▪ **Membres du comité d'experts spécialisé :**

Catherine CHUBILLEAU, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Bertrand LOMBARD, Nalini RAMA RAO

Étaient présents le 06 avril 2022 - Après-midi :

▪ **Membres du comité d'experts spécialisé :**

Philippe FRAVALO (président de séance), Frédéric AUVRAY, Mickaël BONI, Frédéric CARLIN, Florence DUBOIS-BRISSONNET, Steven DURET, Michel FEDERIGHI, Michel GAUTIER, Michèle GOURMELON, Stéphane GUYOT, Renaud LAILLER, Bertrand LOMBARD, Sandra MARTIN-LATIL, Jeanne-Marie MEMBRÉ, Eric OSWALD, Pascal PIVETEAU, Sabine SCHORR-GALINDO, Régine TALON, Muriel THOMAS, Isabelle VILLENA

▪ **Coordination scientifique de l'Anses**

Étaient absents ou excusés :

▪ **Membres du comité d'experts spécialisé :**

Catherine CHUBILLEAU, Nathalie JOURDAN-DA SILVA, Nalini RAMA RAO

Présidence

Philippe FRAVALO assure la présidence de la séance pour la journée.

1. ORDRE DU JOUR

L'expertise ayant fait l'objet d'une finalisation et d'une adoption des conclusions est la suivante : Demande d'avis sur la représentativité de l'échantillonnage pour la recherche d'histamine dans les poissons (saisine n° 2021-SA-0021).

2. GESTION DES RISQUES DE CONFLIT D'INTERETS

Le résultat de l'analyse des liens d'intérêts déclarés dans les DPI¹ et du point à l'ordre du jour n'a pas mis en évidence de risque de conflit d'intérêts. En complément de cette analyse, le président demande aux membres du CES s'ils ont des liens, voire des conflits d'intérêts qui n'auraient pas été déclarés ou détectés. Les experts n'ont rien à ajouter concernant le point à l'ordre du jour de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES DÉBATS, DÉTAIL ET EXPLICATION DES VOTES, Y COMPRIS LES POSITIONS DIVERGENTES

Le président vérifie que le quorum est atteint avec 19 experts sur 23 ne présentant pas de risque de conflit d'intérêts. Le vote du point 3.1 s'est effectué le matin.

3.1. Avis relatif à la représentativité de l'échantillonnage pour la recherche d'histamine dans les poissons

Contexte

L'Anses a été saisie le 1^{er} février 2021 par la Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) pour la réalisation de l'expertise suivante : « Demande d'avis sur la représentativité de l'échantillonnage pour la recherche d'histamine dans les poissons ».

Organisation de l'expertise

L'expertise a été réalisée dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (Mai 2003) ».

L'expertise relève du domaine de compétences du comité d'experts spécialisé (CES) « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK). Les travaux ont été soumis régulièrement au CES BIORISK, tant sur les aspects méthodologiques que scientifiques, entre mars 2021 et avril 2022. Sur la base d'un rapport initial rédigé par quatre rapporteurs et d'un rapport du groupe de travail (GT) « Vigilance des toxines naturelles », les travaux d'expertise ont été discutés en séance du 22 mars 2022. La synthèse et les conclusions ont été adoptées par le CES BIORISK réuni le 06 avril 2022.

Synthèse des discussions en séance

▪ **Séance du 12 janvier 2021**

Le CES BIORISK est informé du projet de saisine, dans un contexte de discussions au niveau du *Codex Alimentarius*.

▪ **Séance du 16 mars 2021**

La saisine est présentée au CES BIORISK. L'histamine est l'une des principales causes de toxico-infections alimentaires liées à la consommation de poisson.

¹ DPI : Déclaration Publique d'Intérêts

Les deux questions adressées dans le courrier de la saisine sont les suivantes :

« - L'approche présentée dans les travaux du Codex qui compare la puissance statistique des plans d'échantillonnage de l'histamine entre la position UE et celle des USA/Japon est-elle jugée pertinente ? Quels arguments pourraient présenter l'UE/la France pour défendre son approche lors de la reprise des échanges ?

- Dans l'objectif d'établir des recommandations sur l'échantillonnage pour la recherche d'histamine lors des contrôles officiels d'une part, et pour juger de la pertinence des plans mis en place par les professionnels pour les autocontrôles d'autre part, quelles seraient les propositions d'orientations de l'Anses (partie du poisson utilisée comme échantillon, définition du lot, analyse systématique ou non de tous les lots, nombre maximal d'unités d'un échantillonnage composite/pooling, etc.) ? »

Deux produits d'expertise sont attendus. Il est acté en séance que la première question fera l'objet d'une note d'appui scientifique et technique réalisé par l'UERALIM, et que la seconde question sera rendue par un avis de l'Anses faisant suite à une expertise collective avec passage et validation par le CES BIORISK.

Quatre rapporteurs sont nommés pour cette saisine.

▪ Séance du 23 juin 2021

Les éléments de la note d'appui scientifique et technique en réponse à la première question sont présentés pour information au CES BIORISK. La structure de l'argumentaire proposée par les rapporteurs pour la seconde question est discutée par le collectif. Un bilan des données épidémiologiques sera utilisé afin de définir les priorités pour les contrôles officiels. Ce bilan considèrera les données de la DO TIAC² et des données des centres antipoison. Pour ces dernières, le GT « Vigilance des toxines naturelles » a été sollicité et produira un rapport technique sur lequel pourra s'appuyer le CES. Une analyse de la littérature scientifique est en cours afin de proposer les meilleures recommandations pour l'échantillonnage.

▪ Séance du 14 septembre 2021

Le Pr L. de Haro, président du GT « Vigilance des toxines naturelles » et rapporteur sur ce dossier, présente aux experts du CES BIORISK le travail réalisé sur les données des centres antipoison. L'analyse montre l'importance de certaines espèces de poissons et de modes de conservation associés aux cas recensés dans les dossiers. Les experts du CES discutent des informations apportées par ce système de surveillance sanitaire.

▪ Séance du 12 octobre 2021

La synthèse rédigée par les experts concernant la clarification des objectifs des plans de contrôle, des plans de surveillance, et des plans d'autocontrôle des professionnels est présentée en CES. L'analyse des résultats des plans de surveillance est également présentée.

▪ Séance du 16 novembre 2021

L'objectif de la présentation est de faire un état d'avancement des travaux des rapporteurs. Le CES propose de réaliser l'analyse des données d'alertes de la Mission des Urgences Sanitaires (MUS) de la DGAL. Elle permettra de compléter l'analyse des données des centres antipoison et de la DO TIAC. Une analyse de la bibliographie concernant l'hétérogénéité de la contamination des poissons est en cours.

▪ Séance du 16 décembre 2021

Un état d'avancement des travaux des rapporteurs est présenté. La seconde partie de l'argumentaire est présentée. Elle s'appuie notamment sur l'analyse bibliographique relative à l'hétérogénéité de la contamination. Les rapporteurs ont établi les principales zones de contamination des poissons par les populations bactériennes histaminogènes. Une discussion est

² DO TIAC : Déclaration Obligatoire des Toxi-Infection Alimentaires Collectives

ensuite initiée sur l'exploitation de cette synthèse scientifique pour mieux orienter les recommandations pour les prélèvements.

▪ **Séance du 19 janvier 2022**

L'analyse statistique (analyse de séries temporelles) réalisée sur les trois sources de données épidémiologiques (à savoir les données des centres Antipoison, de la DO TIAC et de la MUS) est présentée au CES.

Les missions et les activités du Laboratoire National de Référence (LNR) histamine sont ensuite présentées par G. Duflos. Il revient sur les résultats des derniers plans de surveillance et les détails du mode opératoire de la méthode normalisée de quantification de l'histamine, en particulier sur la définition de la prise d'essai et du prélèvement. Les données recueillies lors d'investigations réalisées sur des lots contaminés permettent de proposer certaines recommandations.

▪ **Séance du 23 février 2022**

La structure du rapport initial préparé par les rapporteurs est présentée. Le rapport présente tout d'abord les données épidémiologiques des trois systèmes de surveillance. Ensuite, une analyse de la littérature scientifique est présentée afin d'en tirer des recommandations sur les parties des poissons les plus concernées par la contamination en histamine. Enfin, des recommandations sont proposées afin de rappeler les éléments importants à considérer pour évaluer les plans mis en place par les professionnels pour les autocontrôles.

▪ **Séance du 22 mars 2022**

Le CES poursuit les discussions sur le rapport initial et sur les propositions de recommandations. Des compléments doivent être ajoutés afin de répondre à l'ensemble des interrogations de la DGAL, notamment concernant l'utilisation de méthodes rapides d'analyse et les regroupements de prélèvements issus de plusieurs lots.

▪ **Séance du 06 avril 2022**

Les modifications par rapport au document initial, notamment celles sur la définition de lot, sont passées en revue. Les derniers ajustements sont apportés au texte. Le CES procède ensuite à une relecture des conclusions et recommandations.

Le Président propose une étape formelle de validation avec délibération et vote. Il rappelle que chaque expert donne son avis et peut exprimer une position divergente. Les experts (19 experts présents au moment de la délibération) adoptent à l'unanimité les conclusions de l'expertise relative à la représentativité de l'échantillonnage pour la recherche d'histamine dans les poissons (saisine n° 2021-SA-0021).

Philippe FRAVALO
Président du CES BIORISK 2018-2022